

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LE FANTASQUE.

N. AUBIN, Rédacteur,
W. H. ROWEN, Imprimeur,

PROPRIÉTAIRES. { No. 2, Rue Grant, St. Roch.
 { No. 7, Rue des Prairies, St. Roch.

CONDITIONS.

Ce Journal se publie au N^o 2, Rue Grant, St. Roch^e deux fois par semaine, le LUNDI et le JEUDI. La feuille du Lundi contient 8 pages et se vend quatre sous; celle du Jeudi en a 4 et se vend deux sous. L'abonnement est de un shelling par mois, ou dix shillings par année, payable d'avance. On peut souscrire pour autant de mois que l'on veut. Les frais de poste se monteront à cinq shillings par année. On n'envoie pas le journal à la campagne pour moins de six mois.

Les ANNONCES seront insérées au prix des autres Journaux.



DEPOTS.

On trouve le *Fantasque* au Bureau du Journal, chez M. L. GINGRAS, marché de la Haute-Ville, et chez M. ANT. MATTE Basse-Ville.

AGENTS.

Montréal.—Chez M. IGNACE BOUCHER, Rue Ste. Thérèse, où l'on reçoit des souscriptions.

Trois-Rivières.—Chez M. OLIVIER BUREAU, Etud. en Droit.

Les personnes qui désiraient se charger de l'agence du *Fantasque* dans les campagnes, sont priées de nous le faire savoir.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais ou je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Vol. 2.

Québec, 7 Décembre, 1840.

No. 5.

MÉLANGES.

LE BAPTEME DU PAUVRE.

Je méditois une ode ou pis peut-être,
Quand tout à coup grand bruit dans le quartier:
"A l'entresol un garçon vient de naître;
Notre portière accouche d'un portier."
Quoique vêtu de langes un peu sales,
Je l'ai vu beau, tout comme un fils de roi,
Pleurer au bruit des cloches baptismales.
Dors, mon enfant, rien n'a sonné pour toi.

A ton baptême un curé bon apâtre,
Quelques voisins, quelques brocs de vin vieux,
Cela suffit; te voilà comme un autre,

Cohéritier du royaume des cieux,
 Coovive ailleurs d'un plus friand baptême,
 Si quelque saint gras martyr de la foi,
 Bénit tout haut, puis murmure : Anathème !
 Dors, mon enfant, dors ce n'est pas sur toi.

Tu n'as point vu la robe et la finance
 Crier bravo lorsque tu vagissais,
 Tu n'as point eu, comme un enfant de France,
 A digérer un discours peu français :
 Pour premier bruit, le monde à ton oreille
 N'a point jeté des paroles sans foi :
 Près d'un berceau si la trahison veille,
 Dors, mon enfant, dors, ce n'est pas chez toi.

Dors, fils du pauvre ! . . . On dit qu'il est une heure
 Lente à passer sur les fronts criminels ;
 Le fils du riche alors s'éveille et pleure
 Au bruit que font les remords paternels,
 Lorsque minuit descend plaintif des dômes,
 En secouant leur lince il et l'effroi,
 On dit qu'au Sonore il revient des fantômes :
 Dors, mon enfant, Dieu seul entre chez toi.

A l'hospital, sur le champ de bataille,
 Chair à scalpel, chair à canon, partout
 Tu souffriras ; et lorsque sur la paille
 Tu dormiras, la faim criera : Debout !
 Tu seras peuple enfin . . . mais bon courage !
 Souffrir, gémir, c'est la commune loi.
 Sur un palais j'entends gronder l'orage ;
 Dors, mon enfant, il glissera sur toi.

LE FANTASQUE,

QUÉBEC, 7 DÉCEMBRE, 1840.

BOITE DE PANDORE.

Mr. l'Éditeur,

Une de vos abonnés qui aime à vous lire, mais en français, a été pris à la lecture de votre avant-dernier No., d'une otalgie des plus violentes, en prononçant Raudyer à l'anglaise, suivant qu'il est écrit. Comme le personnage est d'une haute importance, et que vous aurez probablement l'occasion d'en entretenir sou-

vent vos lecteurs, le patient redoute, avec raison, que ses douleurs ne persistent, si vous n'altérez la cause qui les a produites. Sans se conformer à l'académie Française, il croit fermement que vous le guéririez, si vous écriviez Mr. C. S. Rodier par lui dit rôdailleu au lieu de Raudyér. Monsieur Rodier est d'ailleurs vraiment rôdailleu, il a été à Paris et en France, à Londres et en Angleterre, etc. etc. etc.

Puisque nous en sommes sur un si gros personnage, je vous ferai remarquer monsieur le Fantasque, que Mr. Rot-d'ailleurs est un des plus beaux exemples vivant des hautes progressions. Né regrattier, il parvint bientôt au grade de marchand détaillu. Puis à celui de grossier, ayant acquis quelqu'aisance, il voyagea pour étudier les mœurs et les langues des diverses nations. Arrive après de brillants succès dans son pays natal, il voulut en approfondir les lois et se fit étudiant en droit. Ses hautes connaissances l'appelèrent bientôt à la magistrature, au conseil de ville, puis bref, il devint l'enfant gâté du château.

Où s'arrêtera cette marche, nous ne le savons pas, s'il est vrai comme on le dit que l'esprit de Mr. Rot-d'ailleurs, ne fait que commencer à se développer, plus tard il nous laissera voir quelque chose de superlativement beau. Cultivez ce vaste sujet, Mr. le Fantasque, les Symes, les Jones ne sont rien comparativement à Mr. Rot-d'ailleurs. Pardonnez-moi de vous avoir ennuyé, et veuillez vous montrer sensible à mes douleurs otalgiques.

UN PATIENT.

REVUE DE QUEBEC.—LE MOIS DE NOVEMBRE.

Ecrire, ou ne pas écrire, telle est la question.....que je me suis posée depuis un mois. Mais, allez-vous dire, quelle dose de modestie s'est pas-ée dans l'ame si subitement. Ce n'est pas du tout de la modestie, car, sans vanité, je ne suis pas plus modeste qu'un juge-en-chef, qu'un homme de police, ou qu'un procureur-général. Ecoutez, mes bons amis, c'est quelque chose qui ne ressemble pas du tout à de la modestie, que je vais vous dévoiler. Depuis que je me suis fourré dans la tête de prendre la plume pour vous divertir, au contraire de bien d'autres qui la prennent pour vous ennuyer, on attribue, dans le *grand monde* et dans quelques endroits du petit, mes folies à un homme qui doit en être bien fâché. Il est vrai que si j'eusse eu la bonne idée, ou la sottise présomption, de signer mes écrits du titre ronflant de *un étudiant en droit*, j'aurais évité bien des coups de langue à certaines personnes ; c'est l'ordinaire de croire qu'un étudiant en droit est capable de tout, tandis que souvent il n'est capable de rien ; et personne n'eût osé penser qu'un étudiant n'était pas l'auteur de ces écrits. Mais avoir l'effronterie de signer *un apprenti* ! Voilà qui est absurde, a dit quelqu'un. Oui, c'est aussi absurde que de dire que le Flâneur-en-chef est un étudiant en droit, comprenez-vous maintenant, et ce ne serait pas peu dire. Tous ces propos de gens, qui mesurent le monde à leur aune, ne m'étonnaient guère cependant ; mais voir un éditeur aussi lumineux qu'un *aurora*, donner dans le panneau voilà qui m'a surpris. Voici la scène telle qu'elle se passa : Certain éditeur voulant ci-er une partie de mon adresse aux canadiens, ne savait comment arranger l'introduction, ce nom d'*apprenti* le tourmentait, c'est dur à écrire aussi ; après s'être promené quelques instans dans son atelier et avoir examiné ses apprentis, il se mit à son bureau en s'écriant : Il est impossible que je dise que cet extrait a été écrit par une *canaille* comme ceux là, il faut plutôt dire qu'il a été écrit par un homme *comme moi*. Et malgré les preuves aveuglantes qu'il

avait devant les yeux il écrivit que l'extrait qu'il citait avait été écrit par un homme *comme lui*..... à peu près. Cet éditeur, à la manière, je crois, de croire que tous les apprentis sont *bouchés*. Quoi ! moi humble griffonneur, vouloir tout-à-coup me placer au rang de l'écrivain le plus spirituel, en lui attribuant mes écrits ; qui l'aurait cru ! Mais vous me comblez d'honneur messieurs les incrédules, merci, millions de fois merci ; cependant cet écrivain ne vous en remercie guère, lui, j'en suis sûr, et il a raison.

Ce sont tous ces propos, que je considère comme insultants pour un homme que j'admire et que je respecte, qui m'ont fait m'écrier pendant un mois, sans comparaison comme Hamlet : *écrire ou ne pas écrire* telle est la question. Mais, après tout, ne suis-je dit, si Mr. le Flâneur-en-chef se trouvait insulté autant que je le pense il se défendrait assurément, il ferait jouer son arme, et gardez-vous des mauvais plaisants. Et voici la conclusion que j'ai tirée de la réflexion qui précède : donc, s'il ne se défend pas, c'est qu'il ne se trouve pas aussi insulté que je le crois ; et par conclusion finale, moi je ne suis pas aussi bête que je le croyais (quoique tout ceci puisse donner à penser le contraire) et je me suis écrié dans l'enivrement de ma joie : *écrivons !*

Au fait, qu'est-ce que je vais écrire pour ma Revue de Novembre ? Je ne puis plus parler des bêtes intéressantes qui sont venues nous visiter pendant l'été, la neige les a toutes fait déguurrpir. Il n'y a qu'un certain poulet qui est resté ; et, ma foi, il faut que les canadiens soient de fameuses poules pour se laisser gouverner par lui. C'est assez, il me semble, de fléchir les genoux devant les genoux d'une femme, et fallait prendre son poulet et le jeter en pâture au fameux Boa qui avalait si bien un lapin sans se déranger ; mais, c'est vrai, peut-être n'aurait-il pas pu digérer une chose aussi épaisse. Quelques uns prétendent que le serpent eût refusé l'appas, parce qu'il aurait craint pour sa langue, c'est que c'est un fameux coupe-langue que poulet, surtout de belle langue.

Abandonnons un peu la volaille et le reptile pour en revenir au mois de Novembre.

Novembre est le mois le plus curieux de l'année, à Québec. Il s'annonce au son des glas funèbres qui vous rappellent les irépissés et se termine au son des violons qui font danser les bons vivans. On pleure à la *Tous-ain'* et on danse à la *Ste. Catherine*, tout comme si l'hiver ne nous tombait pas sur le dos, comme si on n'avait ni neige, ni froid, ni gouvernement anglais. C'est la saison des bals, des concerts de famille, du flage et du tricotage. C'est la saison où toute notre ville est incertaine de ce qu'elle doit faire et où l'on ne sait comment se vêtir. L'élégant chapeau d'été saute le gros casque à poil d'hiver, le léger sortot froisse la grosse redingote, tandis que la petite botine de nos dames se perd dans la large piste de la grosse boîte *malcine* des hommes. C'est encore la saison où le corsage poétique de nos merveilleuses se perd sous l'ample manteau garni de fourrure, où sa jolie main disparaît dans sa grande mitaine ou dans l'énorme manchon, et où sa belle gorge est entortillée du poil soyeux d'un long boa. Que d'attraits se trouvent cachés dans cet attirail de drap et de peaux qui forme la toilette d'hiver de nos belles ! Que de beautés enfouies, mon œil devine et tu peut voir ! Que de..... Alors, allons, où en suis-je. Nom d'un pétard me voilà pris dans le poétique je crois ! Revenons au grotesque c'est là ma place et d'un, et de deux, je m'y enfonce.

Il faut que je vous dise ici un bon mot d'une revendeuse du marché de la haute ville. Un homme fut à sa table et lui demanda : Avez-vous des poulets ?

vendre ? Oï, répondit-elle, mais pas le gouverneur. Il ne serait pas aisé de le vendre, lui, ajouta son interlocuteur. Non parce qu'il vole trop bien, reprit la femme.

Le conseil spécial qui n'est pas tout à fait aussi fin qu'une ravendeuse, quand il s'agit d'esprit, s'est assemblé à Montréal, pour passer un tas de rapsodies, qu'il n'a pas seulement l'honneur de fabriquer qu'on va probablement intituler pompeusement du nom d'ordonnances. Rapsodies ou ordonnances, moi, j'en ris ; car je ris de tout, voir même des *poulettes*, voir qu'on a donné aux sleighs sortis de la boutique du charbon Sydenham, boutique située près de l'hôtel du gouvernement à Montréal. On peut voir des modèles de ces voitures en s'adressant à tous les polissons des villes, et des campagnes qui ont le malheur d'en posséder.

Tout le monde a bien dit qu'il y a une police à Montréal, je n'en crois rien. Car, palsangue, si elle veut faire son devoir, il y aurait longtemps qu'elle aurait fait disparaître les nuisances publiques qu'on appelle sleighs, qu'on appelle Thomson, et que je crois qu'on appelle..... *Chose Spécial*.

La lecture des journaux fait tout mon divertissement, dans cette saison de mirières et de glaces, à moi pauvre diable sans argent, et qui par conséquent ne peut jouir ni des bals, ni des fêtes, et encore moins des promenades en *poulettes*, promenade que j'envie pourtant quand je rencontre Mr. Burroughs bravement assis sur le devant de la sienne. Je ne sais si ce monsieur a voulu nous montrer, par la construction de sa voiture-thomson, dans laquelle voiture une partie des promeneurs se promènent en arrière, que lord Sydenham veut nous faire, par ses lois, marcher comme des écrevisses, à reculons ; c'en a bien l'air toujours. Il est pas mal mordant ce greffier de la paix, et je le crois capable de cette malice.

Mais voyez un peu, je commence à vous parler de mes lectures de journaux, et je me trouve embarqué dans ces maudites voitures, du charbon Thomson, comme tout le monde, sans le vouloir, et qui me conduisent Dieu sait où.

Je vous disais donc que je lis les journaux pour me divertir, et depuis la naissance du *Coin du Feu* et du *Vrai Canadien* je m'en donne à cœur joie. Le premier m'intéresse, le second me fait hausser les épaules et je n'attends plus que l'apparition du *Journal des Familles*, qu'on dit mort-né cependant, pour m'instruire.

Mais ce qui me divertit le plus, sans contredit, ce sont les correspondants de la *Gazette de Québec*. Il y a quelque temps, un d'entre eux s'était travaillé la tête pendant je ne sais combien de temps, pour prouver dans trois colonnes de ce journal, que, pour son bonheur, le peuple devrait placer tout bonnement le clergé à la tête des partis politiques. Eh ! ma foi, je ne trouvais pas l'idée mauvaise, parceque par ce moyen on pouvait aisément former un bataillon de bedeaux, et dans les cas de nécessité, l'envoyer en avant-garde fendre la foule des ennemis, pour laisser avancer tranquillement le peuple à la prospérité. Voyez-vous c'est quo tout cela se ferait amicalement, sans effusion de sang, sans poudre ni canon ; et par ce plan on chasserait tous les esprits malins qui font damner le peuple. Encore une fois c'est une bien bonne idée. Mais voilà-t-il pas que tout-à-coup surgit un autre écrivain qui, renchérissant sur le premier, se fait, au nom de la morale et de la religion, le vaillant défenseur de la fêrûle, du fouet, du pilori et de la potence ! Ah ! c'est à faire rcugir un chef de police ! Pauvre morale, et surtout toi admirable religion, à lire tous ces écrits on ne sait comment on finira par interpréter vos divins préceptes qui recommandent ce me semble en tous points la charité, la modération, la raison, le pardon des injures.

Mais voici les *Mélanges Religieux* qui vont paraître, (encore une naissance de papier !) et qui j'en suis certain prouveront que la religion et la morale ne sont pas sujettes à diverses interprétations complaisantes, prêtes à se ployer à la volonté d'écrivains comme ceux dont j'ai eu la bonté de m'occuper.

Mais avec ces gens je perds mon temps, et mon maître murmure. Je me sauve, au revoir.

UN APPRENTI.

ATTENTION, MILICIENS ! (*hum !*)

Le bureau des réclamations des miliciens va se fermer le 31 courant, comme on peut le voir par une annonce contenue dans cette feuille. De cette façon la munificente reconnaissance royale qu'on a fait sonner si haut à la tête des proclamations qui promettaient tant de promesses, se résout tout-à-coup en un tour de passe-passe au moyen duquel on berne une bonne partie des infortunés miliciens. Du reste ces braves gens n'ont rien perdu car on leur a fait faire assez de mauvais sang à propos de ces éternelles réclamations, pour remplacer tout le maudit sang français qu'ils peuvent avoir eu la bêtise de verser pour la patrie. C'est bien le cas pour eux de s'écrier avec Tancrède :

A tous les miliciens que la patrie est chère !

La mort du bureau des miliciens ne nous étonne point car nous avons toujours prévu un dénouement de ce genre depuis que nous avons observé qu'on l'avait intitulé *Bureau pour les réclamations* et non point *pour les récompenses des miliciens*. Du reste beaucoup de personnes ont profité de cette insitution ; d'abord les propriétaires de journaux qui ont inséré maintes bonnes annonces pour les réclamations ; les commissaires qui ont enregistré les réclamations ; les agents qui ont transmis ces réclamations, la poste qui a voituré ces réclamations, enfin tout le monde officiel ou autre qui a mis son nez dans ces affaires y a sucé quelque chose excepté les miliciens qui n'ont eu pour leur part qu'un pied de nez. Ils se proposent dit-on d'avoir meilleur nez une autre fois si l'occasion s'en présente.

ENCORE LES VOITURES NOUVELLES.

L'ordonnance pour la protection des fidèles et loyaux charrons de Sa Majesté dans une partie de la bonne province du Bas-Canada fait encore le sujet de toutes les conversations et de tous les calculs. Les nouvelles voitures ne vont-elles ou ne réussiront-elles pas ? Voilà le point de divergence, de convergence et de divagation, des débats les plus vifs. Les moins chauds orateurs sur cet important sujet ne sont pas souvent les plus intéressés et nous avons entendu même de fort braves gens qui n'avaient point assez pour aller déceintement à pied crier contre les nouvelles voitures, contre l'ordonnance et les ordonnanciers, menacer même rébellion ouverte, presque aussi haut que si la réforme eût dû leur coûter d'immenses sommes d'argent et d'intolérables embarras. Tant il est vrai que l'aspect seul de l'injustice et de la tyrannie révolte celui même qu'elles ne peuvent toucher.

Les mauvaises langues, qui, comme on le sait ont la fâcheuse manie de tout expliquer par la calomnie, prétendent que le gouverneur-général et le conseil spécial ont passé un acte secret d'association avec tous les charrons de la province ; que c'est pour cela qu'ils insistent tant sur cette impraticable loi. Quant à moi j'avoue franchement que je ne crois nullement à cette association, attendu

que la spéculation ne serait pas aussi lucrative que celle du bill d'union. Cependant il y aurait moyen ce me semble de faire d'une pierre deux coups par la suite. Lorsque les nouvelles voitures seraient assez bien mises en vogue, on pourrait en deux tours de plume passer une autre ordonnance en défendant expressément l'usage ; cela obligerait à de nouvelles constructions qui mettraient les loyaux charrons en état de payer une prime un peu plus élevée.

Dans toute la discussion c'est le *Mercury* qui nous amuse le plus. Il a la bonhomie de prétendre que le sleigh-modèle du gouvernement a été mis sur les marchés pour que l'on n'en construise pas de semblables.

Mais les plus étonnantes interprétations de la loi se rencontrent dans les campagnes où chacun présente sa supposition. Les camps de discussion se divisent en divers partis bien distincts. D'abord les timides ignorants. Ceux-là sont loyaux par disposition et se tiennent constamment aux aguets de la loi ; ils ont peur de ne point exécuter ses dispositions à la lettre ; aussi, à l'exemple des chinois cités par le *Mercury*, copieront-ils le sleigh-modèle jusque dans les nœuds, les fentes et autres défauts du bois. Ceux-là seront donc immanquablement mis à l'amende. Puis viennent les nécessiteux ; ils sont récalcitrants par caractère ; mangent du pain d'avoine, n'ont pas dans toute l'année assez de produits de leurs terres pour se faire une voiture sur le nouveau plan. Ce sont eux qui se proposent d'affamer la ville. A côté d'eux on voit les philosophes, ceux qui ont lu la loi de leurs propres yeux. Ils assurent que l'on ne peut pas voyager plus de six arpents sur le chemin du roi ; qu'il faut que le cheval soit attelé au côté de la voiture, c'est-à-dire que celle-ci avance sur le travers, et que le cheval ne pèse pas plus de cent livres. Toute personne prise en contravention sera condamnée à la prison et après cela à dix chelins d'amende. L'autre parti, celui qui a le plus de poids, se compose de l'aristocratie de l'endroit ; du notaire, du bedeau, du seigneur, du docteur et du maquignon en renommée. Ceux-là disent aux habitans qu'ils ne risquent rien de ne point se conformer à la loi dans laquelle ils ont dit-ils découvert des irrégularités qui suffisent pour l'annuler. En attendant, ils sont les premiers à se conformer à l'ordonnance en se procurant des jolies voitures sur le nouveau plan : ils jouent les merveilleux, ayant tout le chemin pour leur usage, et ne se font point de scrupule d'informer contre les délinquants qui ont suivi leurs conseils sans imiter leur exemple. Jamais loi n'a causé tant d'embaras dans le pays que cette ordonnance du conseil spécial. L'acte qui a suspendu la constitution ; l'acte d'Union qui réduit les canadiens presque à l'état de serfs ; les jugemens de la cour martiale, qu'on a appelés des meurtres judiciaires, l'incendie et le pillage de villages inoffensifs, n'ont pas causé la centième partie du malaise et du mécontentement que cette loi qui vient déranger les plaisirs des uns et le travail de quelques autres. O tempora ! O Canada !

Nous avons reçu le premier numéro d'une feuille intitulée : *Le vrai Canadien* tant il est vrai qu'il ne faut pas juger des gens à leur mine. Ce nouveau journal, se déclare ouvertement en faveur de l'administration et de l'administrateur : c'est sans doute pour imiter ses patrons qu'il commence par mettre les lois de côté. Il ne porte pas le nom de son propriétaire comme il est enjoint dans l'ordonnance réglant la presse. Cette feuille publiée en langue française est probablement mise sur pied par monsieur Tonson pour prouver aux Canadiens qu'il leur faut

abandonner cet idiôme. Allons, allons, je savais bien que notre gouverneur faisait de la mauvaise cuisine, mais je ne savais pas qu'il se mêlât aussi de médecine homœopathique.

Nous avons inséré la revue mensuelle du ponctuel apprenti qu'on ne trouvera pas inférieure à ses précédentes productions. Nous prendions cette occasion de faire observer que beaucoup de personnes nous ont exprimé leur incrédulité sur la paternité réelle des lettres d'un *apprenti*, qu'on attribue tour-à-tour à divers individus qui n'y ont jamais mis la main. Nous assurons donc tous ceux que cela peut encore intriguer que ces communications appartiennent bien certainement en tout et en parties à un jeune apprenti typographe qui est loin d'avoir eu la faveur de rien qui approche d'une éducation classique ; la réalité de ce fait et l'inquiétude qu'il a pu causer à quelques individus témoignent assez du talent naturel dont est doué le jeune auteur que nous pourrions même nommer si nous ne craignons point de blesser sa modestie, apanage ordinaire du véritable mérite.

Nous avons trouvé dans un ancien livre hébreu, écrit sans doute par quelque vieux radoteur, la définition suivante du mot couronne :

“ Une couronne est un singulier bandeau qui consiste d'abord en un cercle brillant, très éblouissant ; puis en un cercle d'or, très riche ; puis en un cercle de fer, très-dur ; puis en un cercle de plomb, très pesant ; puis en un grand bonnet de coton qui vous tombe sur les yeux, vous aveugle et vous fait tomber au fond d'un puits sans que vous sachiez comment. ”

➔ Nous avons remis entre les mains de Mr. Jos. Dumonthier notre agent et collecteur, tous les comptes de nos abonnés, portant les arrérages dûs jusqu'à la fin du 2d volume et 3 mois d'avance sur le troisième. Nous espérons que chacun réglera ces petits montants qui mettront toutes les échéances d'abonnement à la même date, arrangement qui nous facilitera beaucoup pour la tenue de comptes aussi minutieux et que les lecteurs eux-mêmes trouveront infiniment plus commode que le paiement par mois ou par numéro. Du reste nous sommes bien décidés à ne faire aucune exception dans l'application de cette règle générale et nous pensons que nul ne sera d'un esprit assez étroit pour refuser de s'y soumettre. Le gouverneur général lui-même n'a reçu sa feuille qu'après l'avoir payée.

BUREAU DES RÉCLAMATIONS DES MILICIENS.

QUÉBEC, le 4e Décembre, 1840.

AVIS public est donné par le présent, qu'en conformité aux ordres reçus à cet effet de Son Excellence le Gouverneur Général, les opérations de ce Bureau seront finalement closes le 1^{er} DECEMBRE courant. Les personnes à qui le dit bureau peut devoir devront en conséquence présenter leurs comptes avant le dit jour.

par ordre

JEAN LANGÉVIN,
Secrétaire.

➔ Une seule insertion en français dans chacun des Journaux de la province publiés de cette langue.